



Jun 2021, n° 235

Mobilisations Bac
Recours Mutations intra
Congrès du SNES
Stagiaires Orientation CPE
Élections Nouvelle
CA académique

Éditorial

N'étant pas tout à fait parvenu à sacrifier complètement le baccalauréat, le ministre Blanquer a décidé d'en faire une mascarade, une de plus...

Dans le contexte difficile que nous connaissons, quand nous aurions, tout comme nos élèves, besoin de sérénité, de soutien et de sens, le ministre n'en finit pas de souffler le froid et le chaud. L'épreuve de philosophie est maintenue, et les professeurs devront corriger, dans des conditions matérielles indignes, mais vraisemblablement pour rien, puisque la moyenne annuelle s'imposera si elle est plus favorable. Quel mépris, que tant de démagogie envers nos élèves, et de désinvolture pour notre travail. Parce que, s'il est un domaine où c'est l'escalade et la surenchère, c'est bien dans les modalités nouvelles de correction, dites « dématérialisées », instaurées sans aucun bilan des expériences menées, sans tenir aucun compte de la charge dans des disciplines comme le Français, ou la Philosophie. Nous ne nous laisserons pas enfermer dans la querelle des anciens et des modernes, là n'est pas la question. Les problèmes portent sur le fond : les délais impartis sont trop courts. Par ailleurs, cette forme de travail est complètement invisibilisée, dispense l'administration de nous doter en matériel et génère nombre d'injonctions à faire autre chose en même temps : cours, réunions et autres spécialités chronophages de fin d'année. Enfin, même si toute l'administration jure la main sur le cœur qu'il ne saurait être question de flicage, nous les connaissons tous suffisamment pour savoir que leurs promesses n'engagent que celles et ceux qui y croient ! Je passe sur la décision trop tardive des aménagements des épreuves, qui ont encore connu au moins deux volte-faces autour de l'EAF. Et que dire du Grand Oral ? La seule certitude, c'est qu'il s'agit du Grand Œuvre du ministre, véritable idéologue d'une droite dure qui sait où elle va. Il s'y est accroché envers et contre tout, faisant sans vergogne le choix du politique au détriment de toute raison pédagogique.

Mais en joueur de bonneteau émérite, le ministre Blanquer a préféré communiquer sur le fameux Grenelle... « Revalorisation historique », avait-il promis, on allait voir ce qu'on allait voir...

Le sacrifice de l'École, ou la politique de la terre brûlée

Historiquement bas, nous avons vu, en effet, tout en écrans de fumée, des chiffres gonflés par des budgets déjà actés ailleurs... Mais des menaces pour nos missions, avec notamment le retour du remplacement Robien (J-M B en était alors le chef de cabinet!!), des missions de suppléance en numérique à distance... Autant de lignes à ne pas franchir !

Nous l'avons déjà dit et répété, là où passe J-M Blanquer, l'École ne repousse pas ! Il est complètement disqualifié.

Notre congrès l'a voté, nous exigeons une revalorisation sans contrepartie, pour toutes et tous, et pas un saupoudrage de mesurette dont d'autres organisations syndicales semblent se contenter, voire se féliciter. Nous exigeons un collectif budgétaire pour la rentrée 2021. Nous avons besoin de moyens en personnels pour permettre les rattrapages indispensables à nos élèves et donc la restitution des 1800 suppressions de postes dans le 2nd degré, et l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.

C'est d'une tout autre politique dont notre École a besoin. Ce sera à nous de l'exiger et de la construire dès la rentrée .

Les semaines qui viennent sont complexes. Le SNES-FSU a déposé un préavis de grève pour la période et soutiendra les mobilisations partout où elles existeront. Nous appelons à participer aux rassemblements départementaux, voire locaux du 17 juin notamment. Nous invitons à faire les corrections et tout ce qui s'y attache collectivement, dans nos établissements, avec le matériel professionnel et non le nôtre. Nous alertons aussi sur la nécessité de ne pas rester isolé-es. Nous savons toute la complexité des actions qui de fait, ne peuvent être portées par l'ensemble des collègues.

Enfin nous apportons tout notre soutien à nos camarades du S3 de Clermont-Ferrand, victimes de répression syndicale et judiciairement condamnés pour avoir participé à des actions contre les E3C.

Bon courage pour cette dernière ligne, qui risque hélas de ne pas être droite !

Corinne Baffert

Comité technique académique

Le CTA s'est tenu au rectorat le 11 juin 2021, occasion pour la FSU de dénoncer la politique actuelle du gouvernement en

L'explosion des inégalités, les conditions de vie de plus en plus dures que provoque la crise sanitaire, économique et sociale qui secoue notre pays aggravent toutes les tensions sociales et un refus bien légitime des injustices vécues par beaucoup de nos concitoyen·nes, parmi lesquelles de nombreux agents publics. Alors que la situation sociale de notre pays appelle des réponses fortes en s'attaquant aux dégradations des situations de vie, le gouvernement ne prend pas de mesures à la hauteur des problèmes sociaux. L'extrême droite maltraite depuis toujours certains sujets politiques comme la sécurité, en prônant des orientations davantage porteuses de division, d'exclusion ou de violence sociales, en rupture avec ce qui a forgé le modèle social de notre pays. Le gouvernement a régulièrement fait le mauvais choix de chercher à la concurrencer voire à surenchérir sur ses thématiques. C'est une mauvaise politique pour répondre à la réalité des difficultés quotidiennes vécues dans notre pays ! Face à ce climat de haine, raciste et attentatoire aux libertés individuelles et collectives, la FSU avec de nombreuses organisations syndicales, associatives et politiques appelle à la mobilisation le samedi 12 juin pour une première grande journée nationale de manifestation et de mobilisations contre le racisme et les idées d'extrême droite, première étape d'un combat qui doit s'inscrire dans la durée.

Dans l'Éducation nationale, les enjeux réels de cette fin d'année scolaire et, avec elle, l'échéance des examens n'ont pas l'air de concerner notre Ministre. Alors que nous alertons depuis des mois sur la nécessité d'anticiper l'organisation des examens, notamment en adaptant les programmes et les épreuves afin de préserver les conditions de travail des personnels et des élèves, alors que les organisations lycéennes demandent la suppression des épreuves maintenues du baccalauréat compte tenu d'un déficit large et inégal d'heures d'enseignement en « présentiel », le Ministre s'entête et maintient son organisation au détriment de la lisibilité et du sérieux attendu concernant la collation des grades...

La voie professionnelle est particulièrement affectée par l'obstination du Ministre car le peu d'aménagements arbitrés va accroître les inégalités entre candidat·es et est irrespectueux du travail enseignant et des protections sanitaires. L'ensemble des épreuves terminales écrites sont maintenues. Concernant les quatre épreuves écrites communes à toutes les filières, seules les deux meilleures notes seront retenues – deux disciplines ne compteront donc pas pour l'obtention du diplôme, elles ne seront même pas certifiées en contrôle continu. La FSU dénonce ces choix inacceptables qui ne font que renforcer la relégation scolaire de la voie professionnelle publique.

Dans la voie générale, la généralisation de la dématérialisation des copies pour les épreuves du baccalauréat est un non sens qui pose de nombreux problèmes : heures passées sur un écran, perte de sens de la correction car la comparaison des copies est rendue difficile. Tout un savoir-faire lié à l'évaluation des copies est brutalement remis en question. Tout étant numérisé, des copies à l'ordre de mission de correction, c'est le temps de travail de correction lui-même qui se retrouve « dématérialisé », car seul le correcteur en est désormais pleinement conscient. Ce travail devenant « invisible », les établissements demandent désormais fréquemment aux collègues correcteurs de continuer d'assurer leur cours en même temps. Sur la philosophie, la solution retenue, à savoir retenir la meilleure note entre le contrôle continu et l'épreuve terminale est un nouveau signe de mépris pour les professeurs de philosophie. Elle revient à engager les correcteurs dans un travail, lourd, qui, dans beaucoup de cas, n'aura aucune utilité. La colère est grande chez les professeurs de philosophie, si bien qu'un grand nombre d'entre eux en arrivent à poser la question de l'annulation de l'épreuve, alors même qu'ils sont profondément attachés à une épreuve nationale et terminale, une illustration de plus des dilemmes professionnels insupportables dans lesquels le ministre plonge les personnels.

Une nouvelle FAQ et un nouveau guide sont parus pour le Grand oral. À 3 semaines de l'épreuve, des précisions sont péniblement apportées sur l'organisation de l'épreuve et l'évaluation, comme un symbole de l'improvisation permanente autour du Grand oral. Rupture d'égalité, préparation chaotique, l'obstination du ministre Blanquer à tenir cette épreuve montre qu'il fait primer les enjeux politiques sur les questions pédagogiques. Le Snes-FSU rappelle sa demande d'annulation du Grand oral.

La FSU exige la possibilité pour les correcteurs qui le demandent de corriger des copies papiers et non pas des copies numérisées. Nous exigeons que les correcteurs, qu'ils exercent en lycée ou en collège, soient déchargés de toute autre obligation de service pendant cette période de correction et qu'ils ne soient pas convoqués pour plusieurs épreuves.

Par ailleurs, la rentrée 2021 n'est pas préparée. Plusieurs scénarios doivent être envisagés selon l'évolution de la crise sanitaire. Le « nous sommes prêts » de J.M. Blanquer n'est définitivement plus crédible, compte tenu de la gestion chaotique de la crise et du manque d'anticipation constatés tout au long de l'année scolaire. Quelle que soit la réalité de la rentrée 2021, la FSU et ses syndicats demandent qu'elle soit préparée en associant les organisations syndicales et les personnels, et qu'un plan d'urgence soit enfin décidé.

: déclaration de la FSU

en matière d'éducation et de rappeler nos revendications sur les examens, la rentrée 2021 et une véritable revalorisation.

Pour garantir la continuité des enseignements, dans des conditions de travail et d'étude favorables à une démocratisation de la réussite, il est indispensable de revenir sur les suppressions de postes (plus de 1800 postes supprimés dans le 2nd degré cette année) et de procéder aux recrutements qui doivent être envisagés en fonction des besoins réels. Dans le 1^{er} degré, les choix du ministère pèsent sur la carte scolaire en orientant l'utilisation des postes sur certaines priorités. Les besoins supplémentaires sont compensés par des fermetures qui vont avoir pour effet de dégrader davantage l'existant. C'est ce qui a été largement dénoncé partout dans les nombreuses mobilisations.

Dans la situation, une véritable revalorisation des salaires et des carrières de tous les personnels de l'éducation est indispensable pour rendre attractifs les métiers. Cela passe par une réelle résorption de la précarité et des discussions sérieuses doivent être ouvertes sur le statut des AED et AESH.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Le ministère poursuit les discussions sur la perspective du plan de requalification de la filière administrative pour les années 2021-2026. Mais il n'indique pour le moment qu'une intention de recourir à un repyramidage des seuls emplois vacants mis aux concours de recrutement. Or, dans les EPLE comme dans les services académiques, la situation de déqualification dans laquelle est enfermé un grand nombre de personnels est inacceptable : l'écrasante majorité des personnels de catégorie C, dans les faits, réalisent un travail quotidien qui relève de la catégorie B, tout comme un grand nombre de collègues de catégorie B exercent des fonctions relevant de la catégorie A.

Nous demandons un plan de requalification dont les effets concrets permettent d'engager la reconnaissance réelle du travail accompli par les personnels. Dans l'académie de Grenoble, pour les promotions 2021, nous demandons la transformation des emplois des personnels promus par concours ET par liste d'aptitude, dès lors qu'ils exercent des fonctions de la catégorie supérieure à la leur. Cette requalification est un élément de la reconnaissance qui doit en outre être combinée à la revalorisation indemnitaire pour atteindre le niveau des montants servis dans les autres ministères. Les annonces visant à ouvrir des perspectives pour l'égalité logés-non logés, l'égalité entre services et EPLE, l'égalité entre les académies doivent être tenues.

Enfin, l'Éducation a besoin d'un plan de relance. Ce qui est possible pour les entreprises doit l'être pour le Service Public d'Éducation comme pour l'ensemble des services publics. Les personnels attendent des actes et non les leurre et provocations de la conclusion du Grenelle. En matière financière, l'enveloppe affichée de 700 millions en est un des plus grossiers : il contient des mesures actées par ailleurs (protection sociale complémentaire, passage en année pleine des mesures 2021) . La réalité est 400 millions d'euros pour l'année 2022 soit moins qu'en 2021 (500 millions en année pleine). En dehors d'une légère amélioration sur les promotions pour les milieux et fins de carrière, rien de concret n'est annoncé pour la majorité des personnels. Largement insuffisante, cette enveloppe financière ne permet même pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces dix dernières années. Ces annonces ne sont donc pas à la hauteur du déclassé salarial, qui est pourtant un des facteurs du manque d'attractivité de nos professions comme le montrent, tous les ans, les chiffres des concours de recrutement. On est aux antipodes du « rattrapage historique » clamé à grand renfort de communication officielle.

La loi de programmation pluriannuelle est enterrée, le ministre évoquant seulement un élan ou un engagement, ce qui ne sécurise en rien les perspectives pour l'avenir.

Quant aux annonces sur le métier, elles relèvent de projets dangereux pour nos métiers. La perspective de développement de hiérarchies intermédiaires en appui des personnels de direction, ou pour harmoniser les pratiques de contrôle continu selon l'exemple, pas innocent, pris par le Ministre, laisse présager d'une dénaturé profonde de nos métiers. L'utilisation d'heures supplémentaires ou du numérique pour le remplacement ne répondent pas aux enjeux de continuité du Service Public d'Éducation. Enfin, l'accent mis sur l'autonomie accrue des établissements dessine les contours d'un système éducatif toujours plus concurrentiel.

Les lignes rouges sont connues (formation hors temps de service, rémunération au mérite, remplacement au pied levé...). Plutôt que de s'en approcher dangereusement, il est temps que le Ministre entende ce que les personnels veulent pour le Service Public d'Éducation du 21^e siècle : un Service Public renforcé, avec des moyens et des personnels revalorisés.

Examens 2021 : des conditions inacceptables

À quelques jours du début des épreuves, Jean-Michel Blanquer porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle. Il aurait été possible d'anticiper, d'aménager autrement, le SNES-FSU avait fait des propositions en ce sens. En refusant de les entendre, le ministre met personnels et élèves dans une impasse, voire les envoie dans le mur.

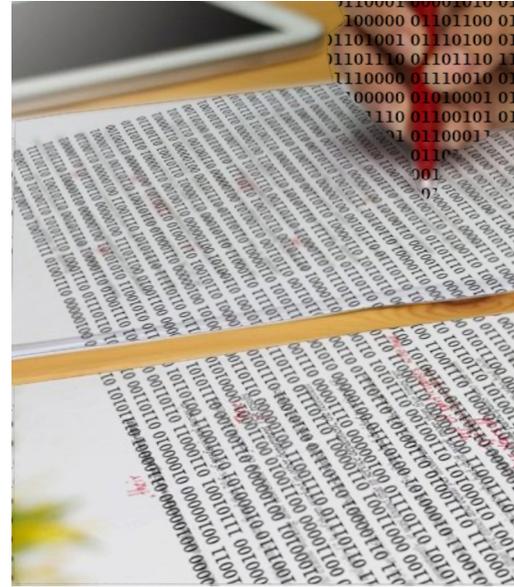
Dématérialisation des copies : exiger la correction papier !

La généralisation de la dématérialisation des copies pour les épreuves du baccalauréat est un non sens qui pose de nombreux problèmes : heures passées sur un écran, perte de sens de la correction car la comparaison des copies est rendue difficile. Tout un savoir faire lié à l'évaluation des copies est brutalement remis en question.

Le SNES-FSU exige la possibilité pour les correcteur-trices qui le demandent de corriger des copies papiers et non pas des copies numérisées.

DNB : des aménagements nécessaires

Pour le brevet des collèges, l'absence d'aménagements alors que les conditions de préparation ont différé en fonction de la situation sanitaire va pénaliser les élèves, aussi bien pour les épreuves écrites que pour l'oral. Le SNES-FSU renouvelle ses propositions d'aménagements et exige par ailleurs que les membres des jurys de l'oral du DNB soient rémunérés à la hauteur de ce qu'est cette épreuve : une épreuve terminale relevant d'un diplôme national.



EAF : des revendications pour améliorer les conditions de correction

En français, la charge de travail préalable aux épreuves puis les corrections et le passage de l'oral rendent les conditions de corrections très difficiles et particulièrement lourdes. Le SNES-FSU demande que les professeur-es de lettres soient convoqué-es pour un seul examen (pas de cumul grand oral/EAF/BTS), qu'elles/ils ne soient pas convoqué-es pour la surveillance. Les copies doivent être triées par objet d'étude dans les centres d'examen pour éviter la multiplication des sujets différents dans les paquets de copies. Dans la voie technologique, le sujet de contraction-essai ne portait que sur l'objet d'étude « littérature d'idée », un seul sujet suffit, plutôt que doubler les sujets et alourdir les corrections.

Philosophie : dilemme professionnel

Sur la philosophie, la solution retenue, à savoir retenir la meilleure note entre le contrôle continu et l'épreuve terminale est un nouveau signe de mépris pour les professeur-es de philosophie. Elle revient à engager les correcteurs dans un travail, lourd, qui, dans beaucoup de cas, n'aura aucune utilité. La colère est grande chez les professeur-es de philosophie, si bien qu'un grand nombre d'entre elles et eux en arrivent à poser la question de l'annulation de l'épreuve !

Grand oral : il faut l'annuler !

À trois semaines de l'épreuve, des précisions sont péniblement apportées sur l'organisation de l'épreuve et l'évaluation, comme un symbole de l'improvisation permanente autour du Grand oral. Rupture d'égalité, préparation chaotique, l'obstination de Jean-Michel Blanquer à tenir cette épreuve montre qu'il fait primer les enjeux politiques sur les questions pédagogiques. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'annulation du Grand oral.

Cette session 2021 ne sera pas normale, une nouvelle fois. Le Covid peut en partie l'expliquer. Mais la responsabilité du ministre est aussi clairement engagée : ses décisions tardives, son refus d'entendre les demandes exprimées parfois de longue date mettent en grande difficulté les enseignants qui viennent de vivre une année difficile

Le SNES-FSU appelle les collègues à manifester leur opposition au bac Blanquer 2021 et ses conditions en organisant des AG dans les établissements, en interpellant la rectrice, en participant aux rassemblements organisés, où des actions devant les établissements avec conférence de presse, photos, etc.

Un préavis de grève a été déposé par le SNES-FSU pour toute la période des examens,

Nous appelons les collègues à exiger la mise à disposition dans les établissements des écrans ou des moyens d'impression pour celles et ceux qui veulent imprimer pour rendre visible ce travail «dématérialisé».

Les copies numérisées... si je veux... quand je veux

Une transformation importante de l'acte de correction



L'ergonomie de l'application rend certains gestes habituels chronophages et fastidieux : le feuilletage des copies, leur comparaison, leur classement en fonction par exemple des exercices ou questions traités, l'affichage en vis à vis de deux parties d'une copie ou de deux copies, annotations ... Tout cela dissuade le correcteur de le faire pour ne pas perdre de temps. C'est tout un savoir-faire qui contribue à la bonne et juste évaluation des copies qui se trouve ainsi remis en question.

La qualité de la numérisation très variable et la correction sur écran entraîne une fatigue oculaire et physique médicalement avérée.

Une invisibilisation dangereuse du travail de correction

Tout étant numérisé, des copies à l'ordre de mission de correction, c'est le temps de travail de correction lui-même qui se retrouve « dématérialisé », car seul le correcteur en est désormais pleinement conscient. Ce travail devenant « invisible », les établissements demandent désormais fréquemment aux collègues correcteurs de continuer d'assurer leurs cours en même temps.

Une surveillance du travail inadmissible

Redoutable outil de néo-management public, la correction ne peut se faire que par l'application connectée en permanence à internet.

Temps de travail, horaires de travail, temps passé par copie... Tous les détails du travail du correcteur sont traçables et accessibles à l'administration.

Un argument écologique très contestable

Il n'y a rien de plus matériel que le numérique !

Scanners, ordinateurs, transferts et stockage sur des serveurs, correction obligatoirement connectée (impossible de télécharger), devant un écran à raison de 20 min par copie, à multiplier pour 750 000 candidats de baccalauréat, le bénéfice écologique n'est absolument pas démontré !

Exigeons le choix pour le correcteur entre copies papiers et copies numérisées.

Dernière minute : le SNES-FSU reçu en audience par la rectrice de Grenoble.

Nous avons obtenu la garantie pour les correcteurs qui le souhaitent de pouvoir imprimer les copies numérisées. Nous appelons les collègues correcteurs à faire leurs impressions dans leur établissement.

Les agrégé-es de français en collège ont été prioritairement convoqué-es en renfort sur les EAF, et elles/ils doivent être libéré-es de leurs cours.

La rectrice a rappelé que le jury est souverain et peut utiliser pour l'évaluation du grand oral toute l'étendue de la note comme il le juge utile.

Plus de détails dans le compte-rendu de l'audience sur notre site internet

<https://grenoble.snes.edu/2225>



Réforme Blanquer de la formation initiale des CPE et enseignant-es : la régression encore et toujours !

À partir de la rentrée 2021, les conditions de formation et de diplôme pour le CAPES seront modifiées : la dégradation des conditions d'entrée dans les métiers de l'enseignement continue.

Jusqu'à présent le concours se passait à l'issue de l'année de M1 MEEF, qui était donc une année de préparation au concours. Lauréat-es du concours devenaient alors professeur-es stagiaires, leur service était partagé entre un mi-temps en responsabilité devant les classes et un mi-temps de formation à l'INSPE en M2 MEEF pour valider leur Master. Leur salaire était alors d'environ 1670€ nets par mois.

Dès la session 2022, le concours ne pourra être passé qu'à condition d'avoir déjà obtenu un Master, les étudiant-es en Master MEEF se verront proposer la possibilité d'assurer un 1/3 temps en responsabilité pour une rémunération de 722€ nets par mois, les heures étant réparties en accord entre le rectorat et l'INSPE. Cette possibilité se nomme « alternance », les étudiant-es qui ne seraient pas en alternance, feront un stage d'observation de 18 semaines en établissement.

Cette réforme permet, selon le ministère, de "se consacrer pleinement à l'obtention de son diplôme de Master", tout en étant alternant, un statut bien plus précaire que celui de fonctionnaire stagiaire, cela laisse songeur.

Les responsables de l'INSPE le reconnaissent en présentant la nouvelle organisation. Cette même année de M2, les contractuel-les alternant-es devront préparer (et réussir !) leur concours, valider leur M2, le tout avec un service de 6h sans formation.

Une fois le concours obtenu, les lauréat-es ayant été en alternance auront un service à temps complet en responsabilité, et une dizaine de jours de formation au cours de l'année. Les autres lauréat-es seront à mi-temps en responsabilité et le reste de leur service en formation à l'INSPE.



À propos de cette formation, on peut lire sur le site gouvernement « devenir enseignant » : « Avec la réforme du concours, les fonctionnaires stagiaires ne cumulent plus ce statut avec celui d'étudiant. Ils peuvent ainsi se consacrer pleinement à leur formation initiale statutaire. La formation pourra donc être adaptée en fonction du profil du professeur ou du CPE stagiaire. [...] L'adaptation du parcours de formation initiale suppose qu'un temps adéquat, différent en fonction du parcours, lui soit consacré. Cela peut se traduire par des quotités d'exercice ou l'octroi de décharges différentes en fonction des parcours de formation. »

Les étudiant-es en M2 de l'INSPE cumuleront, dès la rentrée 2021, avec le « statut » de contractuel et ce qui va avec : aucune aide pour le déplacement alors que le rectorat a déjà prévu des supports éloignés des transports en commun, des services pour boucher des trous, une rémunération en-deçà du seuil de pauvreté qui est aux antipodes des prérecrutements que revendiquent le SNES et la FSU. Quant à l'accompagnement par un-e tuteur-trice, celui-ci est prévu, mais avec une indemnité moindre par rapport à celle du tutorat d'un-e stagiaire et sans prise en compte pour une promotion à la classe exceptionnelle.

Cette réforme n'est en rien de nature à résoudre la crise de recrutement qui ne cesse de s'aggraver d'année en année. En décembre, la FSU quittait le groupe de travail du ministère sur cette réforme de la formation. Celle-ci ne laisse aujourd'hui voir qu'une seule chose : la plus grande utilisation de précaires non formé-es comme moyens d'enseignement. Nous dénonçons alors une dégradation importante des conditions de formation et d'entrée dans le métier » et c'est hélas plus que jamais d'actualité.

Manon Peroz

Un dossier complet est disponible sur le site du SNES-FSU national :

<https://www.snes.edu/dossiers/reforme-de-la-formation-des-enseignants-et-des-cpe/>

PsyEN : déni de notre professionnalité

Comme tous les psychologues, les psychologues de l'Éducation nationale ont été choqués de découvrir dans l'arrêté du 10 mars 2021, l'offensive contre la liberté de choix des références théoriques et méthodologiques pourtant définie dans le code de déontologie, et la volonté de restreindre leur exercice à quelques « bonnes pratiques ». De plus, sous couvert de faire travailler ensemble les membres des équipes pluri-professionnelles qui le font déjà et sans aucune concertation avec les organisations syndicales, la loi du 26 avril 2021 sur l'amélioration du service de santé a introduit un amendement modifiant le code de l'éducation. Il ajoute aux missions des PsyEN, celles qui sont définies dans les actions en faveur de la promotion de la santé. Il y est précisé que les PsyEN pourraient être concernés par des activités de bilans, notamment ceux qui concernent la détection précoce de troubles psychiques et en cas de carence des services de la PMI par exemple ! Ces transformations font évoluer les missions vers le médical en étendant les missions des PsyEN à des actions de bilans qui ne les concernaient qu'indirectement jusqu'à présent. Mais de plus, elles soumettent les psychologues aux demandes potentielles des ARS. Enfin, la proposition de loi déposée par quelques députés du groupe LR vise, par la création d'un Ordre professionnel des psychologues :

- à mettre sous contrôle les pratiques et la « bonne conduite » des psychologues,
- à rédiger un code de déontologie au mépris de l'existant, qu'actualisent régulièrement et collectivement depuis 1961, les associations et organisations de psychologues au sein du CERédépsy,
- à sanctionner par le retrait du droit d'exercer les psychologues non conformes.

La crise sanitaire et la montée des troubles psychiques observés dans la population sont prétexte à la restriction de l'intervention des psychologues à la santé mentale, oubliant que les champs d'exercice sont variés (Justice, travail, Éducation, action sociale...) et que les missions sont plus larges que le diagnostic et l'intervention protocolisée auxquels on voudrait les limiter. Les psychologues de l'Éducation nationale et tous les psychologues des services publics sont concernés aussi. **La FSU appelle tous les psychologues à s'opposer à toute forme d'ordre professionnel qui aboutirait à nier la diversité et la richesse de leurs pratiques en lien avec l'histoire de la discipline et de ses fondements théoriques.** Ce dont les psychologues ont besoin, c'est d'une reconnaissance à part entière de leur profession et de nombreuses créations de postes dans des services publics renforcés, permettant à chaque psychologue de déployer toutes ses missions, de prévention, de soutien psychologique, et d'aide au développement, dans le respect de la dimension psychique de la personne. C'est pourquoi la FSU a appelé les personnels à la mobilisation et aux rassemblements prévus le 10 juin avec d'autres organisations pour dénoncer les manœuvres visant la remise en cause de la pluralité des approches en psychologie, l'encadrement des pratiques et la mise au pas des psychologues.

Concernant la situation de l'académie, tous les personnels ont passé une année difficile du fait des conditions sanitaires. C'est le cas pour les PsyEN qui sont amenés à se déplacer sur plusieurs établissements et devant adapter leurs conditions de travail sans avoir encore été équipés en ordinateurs et téléphones portables professionnels alors que nous portons cette demande depuis des mois. C'est également le cas pour les CIO qui sont restés ouverts pendant toute la crise sanitaire, qui ont accueillis un public très nombreux et dont le niveau d'équipement matériel est désastreux. Nous avons donc demandé une audience auprès de la rectrice pour évoquer cette problématique. Nous avons noté qu'un plan d'équipement informatique des CIO a été initié. C'est un premier pas mais les conditions de travail des PsyEN que ce soit dans le premier degré ou dans le second restent du fait des conditions matérielles d'un budget exsangue très difficiles. Dans le premier degré, l'équipement informatique et en tests psychométriques est laissé à la discrétion des mairies, ou des regroupements de communes, actant de fait des inégalités territoriales criantes. De plus la question des postes et du recrutement reste très préoccupante. Les conditions de travail des PsyEN s'aggravent avec des secteurs de plus en plus chargés alors que les besoins des élèves, des familles et des étudiant-es sont criants pour la construction de leur avenir, cette génération dont la scolarité est littéralement mitée par l'épidémie de covid-19.

La question des moyens est donc plus que jamais cruciale. Quelle est la réponse du gouvernement ? 210 postes au concours en 2021 qui ne permettront pas de compenser les départs à la retraite, 130 postes pour le premier degré, 80 postes pour le second degré alors qu'on demande aux PsyEN d'être sur tous les fronts. Pour l'académie 6 entrants pour les EDO, 7 pour les EDA. L'absence de recrutements suffisants depuis plusieurs années, augmente la part de personnels précaires (jusqu'à 35%), laisse de nombreux postes vacants sur le terrain et ne permet pas aux PsyEN de déployer toutes leurs missions en direction des enfants, des adolescents, des familles et des équipes. Pour atteindre le seuil de prise en charge des autres pays européens, (un psychologue pour 800 élèves), il faudrait doubler le nombre actuel de psychologues. Mais le ministère préfère manifestement l'externalisation des prises en charge au développement d'un corps de psychologues spécifiquement formés et qualifiés !

Mutations intras 2021 : quels recours ?

Les résultats de la phase intra 2021 sont communiqués aux participant-es normalement le vendredi 18 juin. Les CAP ayant été dessaisies de leurs prérogatives en matière de mutations, le mouvement s'est passé pour la deuxième année dans une totale opacité, sans le contrôle des élus SNES-FSU qui faisaient corriger chaque année de nombreuses erreurs. Nul doute que des erreurs n'auront pas été corrigées et votre résultat est peut-être erroné.

Si vous êtes affecté-e en-dehors de votre vœu 1, en extension ou si vous n'obtenez pas de mutation, vous pouvez déposer un recours auprès du rectorat. Avant toute démarche, contactez la section académique du SNES-FSU pour vous faire conseiller, accompagner et représenter ! **Ne vous précipitez pas sur l'application de gestion des recours de l'administration ! Contactez le SNES-FSU !**

Délai de recours

Même si le délai légal pour déposer un recours portant sur une décision de l'administration est de 2 mois, nous vous conseillons d'agir au plus tôt. Lors de la phase INTER, le ministère a procédé simultanément à des modifications d'affectation (ce qui revient à affecter en plus dans une académie) et à des AFA (affectation provisoire à l'année).

Au niveau académique, la situation est plus complexe car le rectorat n'envisage pas de muter deux collègues sur un même poste ! Donc, deux options se profilent :

- ou bien le rectorat procède à une optimisation du mouvement et donc à ne léser personne ;
- ou bien le rectorat procède à des AFA avec la question du maintien des points qui reste fondamentale pour une future mutation.

Le rectorat prévoit entre le **6 et le 10 juillet** des rencontres bilatérales pour examiner les recours et envisager éventuellement des réaffectations ou affectations provisoires.

Une application pour déposer votre recours

Le rectorat a indiqué utiliser à nouveau l'application **valere** pour les demandes de recours ou d'AFA. À l'heure où ce bulletin est imprimé, les modèles de recours ne sont pas encore disponibles. Il est indispensable de consulter le site internet grenoble.snes.edu pour connaître les modalités précises. Ne pas hésiter à nous contacter.

Conseils pour remplir le formulaire

Dans le formulaire, vous pourrez demander à être assisté par une organisation syndicale. N'oubliez pas de répondre positivement et de choisir la FSU dans le menu déroulant (la FSU est la première fédération dans l'Éducation nationale ; elle regroupe en particulier le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUipp) . Vous n'êtes pas tenu-e de renseigner le nom d'un-e représentant-e syndical-e qui défendra votre dossier. Ce sera l'un-e des élu-es académiques du SNES-FSU.

Lorsque vous aurez rempli le formulaire, faites une copie de chacun des écrans avant de le valider. L'administration doit vous fournir un accusé de réception récapitulatif de l'intégralité des informations contenues dans votre recours : conservez-le précieusement en envoyez une copie à la section académique SNES-FSU à intra2021@grenoble.snes.edu

En cas de difficulté pour formuler votre recours, contactez-nous !

SNES-FSU Grenoble
6, avenue Marie Reynoard
38100 Grenoble

Tél. : 04.76.62.83.30
Mél : s3gre@snes.edu

Site internet :
grenoble.snes.edu

**[www.facebook.com/
 SNESFSUGrenoble/](https://www.facebook.com/SNESFSUGrenoble/)**

Pourquoi faire appel au SNES-FSU ?

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire dans le second degré, et dont la maîtrise des questions de mouvement n'est plus à démontrer, peut vous accompagner dans le dépôt d'un recours auprès de l'administration si vous n'êtes pas satisfait-e du résultat de votre participation au mouvement.

Il est essentiel de contacter le SNES-FSU pour être accompagné-e afin d'obtenir les informations sur votre résultat et le contester si besoin !



Examen de l'avancement d'échelon des CPE

Cette commission paritaire, traitant des avancements accélérés d'échelon, se réunit pour la dernière fois. Avec la loi dite de transformation de la fonction publique le gouvernement fait le choix de supprimer le dialogue social et non de le rénover comme il le prétend. Moins de dialogue social, moins de transparence ouvrent la porte à toutes les dérives et ne peuvent que nuire à l'image du service public. Il ne s'agit pas de mieux accompagner les agents dans leur carrière mais de les soumettre aux injonctions managériales, de casser tous les cadres collectifs.

Dans l'Éducation nationale, la mise en œuvre des réformes (lycée et voie professionnelle) que nous avons contestées a été percutée par la crise sanitaire et les protocoles divers et variés qui se succèdent depuis plus d'un an. Les aménagements proposés, seulement pour le bac, ne font qu'accroître le mal-être psychologique des élèves, des familles et des professeurs qui s'épuisent et culpabilisent. Dans les collèges, tout va bien ! Le Ministre n'évoque même pas le brevet alors que les conditions de préparation sont bien différentes d'un département à l'autre, parfois d'une classe à une autre dans un même collège !

Les CPE sont en première ligne, confrontés quotidiennement à ce mal-être. Placés au cœur de ces turbulences, le Ministre s'est enfin aperçu qu'ils et elles existent. Dans un message envoyé aux CPE, il a mis en avant notre travail « remarquable », notre rôle « central » pour nous annoncer la revalorisation de notre indemnité forfaitaire : 19,70 euros par mois ! Quelle reconnaissance ! Quant aux conclusions du Grenelle de l'Éducation présentées il y a quelques jours, elles confirment que la « revalorisation historique » restera un effet d'annonce de ce quinquennat, un de plus. L'enveloppe de 700 millions est un leurre car, elle contient des mesures actées auparavant (protection sociale complémentaire, passage en année pleine des mesures 2021). La réalité est de 400 millions d'euros pour l'année 2022 soit moins qu'en 2021 (500 millions en année pleine). En dehors d'une légère amélioration sur les promotions pour les milieux et fins de carrière, rien de concret n'est annoncé pour la majorité des personnels. Largement insuffisante, cette enveloppe financière ne permet même pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces dix dernières années. Ces annonces ne sont donc pas à la hauteur du déclassé salarial des personnels du second degré, qui est pourtant un des facteurs du manque d'attractivité de nos professions comme le montrent, tous les ans, les chiffres des concours de recrutement.

La rentrée 2021 s'annonce difficile, n'en déplaise au Ministre. La crise sanitaire est loin d'être terminée et ses conséquences sociales et économiques ont des répercussions au sein des établissements. Mais le « quoi qu'il en coûte » ne concerne malheureusement pas l'Éducation nationale : plus de 1800 postes sont supprimés à la rentrée prochaine. Or, si l'on veut vraiment aider les élèves qui ont payé et paient encore un lourd tribut depuis le début de la crise sanitaire, ce sont bien d'heures et de postes d'enseignants, de CPE et d'AED, de personnels de santé et sociaux dont l'Éducation nationale a besoin pour lutter contre les inégalités qui se creusent.

En ce qui concerne l'ordre du jour de cette CAPA, l'avancement d'échelon, le SNES-FSU continue de revendiquer une carrière parcourue sans obstacle de grade et un avancement au meilleur rythme pour tous. Le maintien de deux paliers avec possibilité d'un avancement accéléré pour seulement 30% des collègues promouvables n'a pas de sens. Même les tenants de l'idéologie du mérite ne peuvent le défendre. En effet, ce système induit, sans juger de la manière de servir des personnels, que 70% d'entre eux ne sont pas méritants !

En conclusion de cette déclaration, nous tenons à souligner que les personnels, les CPE tout particulièrement, ne se sont peut-être jamais sentis aussi éloignés de leur hiérarchie : d'un côté les spécialistes de la communication qui pérorent sur les plateaux de télévision, de l'autre ceux qui ont les mains dans le cambouis et ne se sentent ni reconnus ni soutenus ! Alors que sonne l'heure de l'extinction de la gestion paritaire des carrières, garante d'une fonction publique au service du public, le SNES-FSU réaffirme ses choix d'ambition éducative pour la jeunesse, aux côtés des personnels.

Fanny Valla et Santiago Vicarion

L'action indispensable des élu·es du SNES-FSU

La Commission administrative paritaire académique des certifié·es d'avancement bonifié pour l'accès au 7^e et 9^e échelon s'est tenue le mercredi 9 juin 2021. À la suite de la loi fonction publique, l'année prochaine le rectorat examinera tout seul les avancements d'échelons sans plus aucun contrôle possible des commissions paritaires, ce qui pour nous est gravissime tant les échanges avant et pendant cette CAPA ont montré la nécessité d'un regard des élu·es des personnels pour corriger des erreurs.

Les élu·es du SNES-FSU ont noté des erreurs dans les anciennetés de corps, obligeant le rectorat à revoir sa copie. Sans ce contrôle, ce sont des promotions qui auraient été attribuées à tort, pivotant de fait des bénéficiaires légitimes.

Nous continuons de revendiquer un avancement unique basé sur le rythme du grand choix précédent à l'image de ce qu'il se passe en hors classe et en classe exceptionnelle. En effet ce système de concurrence entre collègues pour une accélération de carrière ne fait qu'engendrer rancœurs et injustices là où nos métiers ont besoin de coopération et reconnaissance.

Avec le projet de loi de transformation de la fonction publique, le gouvernement tente de dessaisir complètement les CAP de leurs prérogatives renvoyant chacun à un éventuel recours administratif individuel pour l'ensemble des actes de carrière (avancement accéléré d'échelon, promotions à la hors classe, à la classe exceptionnelle, liste d'aptitude...). Il faudra la mobilisation de toute la profession pour faire en sorte que les droits des fonctionnaires ne subissent pas un recul historique avec la mise en place de cette loi.

Les mots ont un sens

Pendant la pandémie, Macron et son gouvernement continue sa politique de casse de la Fonction publique à bas bruits, derrière les provocations de Blanquer lors du Grenelle de l'éducation.

Une politique du leurre

700 millions annoncées comme revalorisation « historique » en clôture de ce Grenelle ont été le principal élément de langage repris dans les medias, alors que 300 millions étaient des mesures déjà actées. Quant aux 400 millions restants, ils ne couvrent en rien la dégradation continue de notre pouvoir d'achat du fait du gel du point d'indice. Nous restons bien en-deçà de la moyenne des pays de l'OCDE. L'affichage d'une hausse des salaires pour les plus jeunes ne fait que reprendre les éléments de communication pour attirer les étudiant-es avec, du temps de Darcos, une entrée dans les carrières à 2000 euros (bruts bien sûr !). Nous connaissons le résultat : des concours qui n'attirent pas, un vivier qui se rétrécit sans cesse, une administration qui mise sur les contractuel·les pour pallier les manques en personnel avec une *feuille de route Ressources humaines*, communiquée à la hâte le jour de la clôture du Grenelle afin de pouvoir remplir nos boîtes mails dès le lendemain. Nous pourrions rire de cette feuille de route, tant des mesures semblent caricaturales ou ridicules. Caricaturales avec un développement d'une RH de proximité, alors que le rectorat en est rendu à mettre en ligne sur son site la liste des postes vacants pour espérer recruter des personnels, tout en passant sous silence le retour en arrière sur la prise en compte des congés d'été avec des contrats qui s'arrêtent au 6 juillet. Ridicules avec, dans la droite ligne des indicateurs et des contrats de réussite, l'objectif de rendre les circulaires « modernes et ludiques ».

Nous ne pourrions qu'en rire si nous ne voyions pas derrière les lignes rouges que le ministère cherche à nouveau à franchir sur nos missions : le mérite et notre temps de travail, la multiplication de « collectifs de travail », une « démocratie participative » dont on a vu l'instrumentalisation et les résultats avec la conférence sur le climat.

La novlangue en action

Nouvelle entrée dans le dictionnaire de la novlangue de notre administration : le collectif. Alors que c'est le premier rempart de résistance et de lutte des personnels, le collectif se retrouve mis à toutes les sauces, vidé de son sens. Le ministère termine de le retourner, en faisant un instrument de la contrainte, un outil d'imposition de sa politique en ressortant le projet, mis quelques temps sous silence, d'une indemnité collective en éducation prioritaire. Alors qu'un précédent gouvernement avait cherché à casser les collectifs en éducation prioritaire en introduisant dans les Réseau Ambition Réussite quelques primes pour les plus méritant-es de ces établissements, une tentative vite mise en échec avec des équipes qui refusèrent cette logique du mérite et refusèrent cette prime, le ministère veut mettre en place une prime collective en REP+, mettant cette fois les établissements en concurrence (il n'y aura pas cette prime pour tous les REP+, les rectorats recevront une enveloppe pour quelques établissements). L'attaque est remarquable : celle ou celui qui refusera cette logique pénalisera toute l'équipe. Cet instrument est dans la droite ligne de la politique d'évaluation des établissements pour que les personnels s'imposent eux-mêmes les demandes de l'administration. Avec ce dispositif, la nouvelle école capitaliste réussit un tour de force : celle de faire d'un outil de résistance un outil d'oppression contre les libertés des personnels, après les projets d'établissement et les contrats d'objectifs.

Repolitiser les salles des profs

Il est alors grand temps de redonner un sens aux mots, de réaffirmer notre vocabulaire, de refuser que notre administration usent, par exemple des « pré-recrutements » pour imposer les AED prépros et diminuer d'autant plus les moyens en AED dans nos établissements pour la prochaine rentrée. Derrière un Blanquer, roi du carnaval, qui veut à tout prix imposer son Grand oral, revanche contre sa défaite à sa nomination à la tête de Science-Po, le gouvernement avance tranquillement et sûrement ses pions par petite touche, comme une nouvelle codification du statut de la Fonction publique traitant fonctionnaires et contractuels à l'égal, niant la nécessité de fonctionnaires pour assurer les missions de service public.

La rentrée 2021 devra être celle des luttes : lutte pour le budget et obtenir des créations de postes, lutte pour ouvrir des discussions sérieuses sur le statut des AED et AESH, lutte contre la contractualisation rampante de la fonction publique, lutte contre la réforme des retraites qui revient dans les propos de Macron, lutte pour les libertés chaque jour restreintes par les lois liberticides du gouvernement...

Ces luttes, nous savons toutes et tous qu'elles doivent être mise dès à présent en débat dans nos établissements.

Mais nous savons toutes et tous que nous ne gagnerons pas en brûlant le roi du carnaval. C'est par la déconstruction des discours de nos gouvernants, par la défense nos collègues dans nos établissements, par les victoires contre l'opacité des décisions de notre administrations... par l'action syndicale au quotidien que nous mobiliseront nos collègues pour construire le véritable collectif !

Retour du congrès du SNES-FSU : un syndicat à la ramasse ?

En cette période de crises, le SNES-FSU avait besoin d'un congrès ambitieux. Le congrès, au lieu d'affirmer des mandants combattifs, donne l'image d'un syndicat loin des enjeux de la période.

Frédérique Rollet se félicitait dans son intervention finale du consensus auquel le congrès avait pu conduire. Pourtant le SNES-FSU est clairement divisé sur nombre de questions essentielles. L'éché a porté de nouveau l'exigence de la démission de Blanquer, qui pose en creux la question de notre rapport au pouvoir et à ce gouvernement. Le débat s'est terminé par un vote qui a vu le rejet de cette idée à seulement six voix près (sur plus de 400). Six voix c'est très peu, et on ne peut pas parler de consensus. De façon générale, c'est la question de notre identité syndicale qui est posée. Le S4 défend une position du SNES-FSU qui serait entre le syndicat de transformation sociale et le syndicalisme réformiste et de service. Glissement ? Posture électoraliste en vue des élections professionnelles ? La tribune et les rapporteur-ices ont clairement dit qu'il ne fallait pas opposer syndicat de transformation sociale et syndicat de service (mutation, défense de cas individuel, corpo...). Il ne s'agit pas d'opposer bien sûr, mais les statuts du SNES-FSU commencent encore par cette première phrase : «le SNES-FSU est un syndicat de transformation sociale», dès le 2ème paragraphe. Il s'agissait de le ré-affirmer, et cela a été difficile.

La question centrale des discriminations portée par l'école émancipée

Sur les questions féministes, LGBTQIA+ et antiracistes (rôle et parole des femmes et des minorités dans le syndicat, modifications statutaires, modes d'actions, réunions non-mixtes, discriminations et violences sexistes et sexuelles et anti-LGBT, écriture inclusive), on peut constater que les amendements qui les portaient emportent l'adhésion des camarades bien au-delà des tendances minoritaires (EE, Emancipation), et que nous progressons. Le refus d'amendements sur les questions féministes cruciales donne cependant l'image d'un syndicat à la traîne. Ce qui pose problème quand on veut s'affirmer aux côtés de la CGT et Solidaires qui communiquent plus sur ces questions. Notons qu'il a encore fallu défendre le rapprochement avec Solidaires en plus de la CGT. Ce front syndical est d'autant plus essentiel pour affronter l'autoritarisme et la répression, éléments clés des politiques ministérielles.

Au-delà de la motion Palestine catastrophique adoptée par le congrès, renvoyant dos à dos la violence « des deux côtés », le congrès n'a pas été capable d'adopter les positions radicales dont nous avons besoin pour mobiliser à la rentrée.

Pour la rentrée : des mots d'ordre ambitieux

Les questions d'emploi et de précarité seront à nouveau centrales après les luttes déjà menées cette année par les AED et les AESH. Précarisation et contractualisation restent des axes centraux de la politique gouvernementale de destruction de la fonction publique. Le mot d'ordre de titularisation sans conditions doit être porté pour mobiliser massivement les personnels concernés. Il faut continuer de réfléchir aux revendications des AED et les aider à construire leurs mobilisations. Il y a beaucoup de précaires dans les établissements : vie scolaire, AESH, personnels de service... En lien avec notre exigence de postes statutaires, nous nous devons de construire un véritable mouvement d'ensemble pour l'éducation nationale et la fonction publique.

École émancipée

Un congrès particulier...

La crise sanitaire et les difficultés qu'elle engendre pour la tenue des débats collectifs nous a contraint à tenir notre congrès statutaire en visio sur les points statutaires et sur deux thèmes principaux : les inégalités et la démocratisation scolaire d'une part, la syndicalisation d'autre part. Vous trouverez ci-dessous les textes adoptés par le congrès académique de Grenoble.

Toutefois, le SNES-FSU doit se mandater sur des thèmes plus larges. C'est la raison pour laquelle les futures instances qui rythment la vie démocratique de notre organisation (commission administrative nationale, conseil national, bureau national) traiteront plus spécifiquement de certaines thématiques et que la direction du SNES-FSU proposera à la CAN de juin de voter sur la tenue d'un congrès extraordinaire à Montpellier en 2022.

Ce congrès grenoblois 2021 a permis, en plus de construire de nouveaux mandats, de pointer les grandes problématiques sur lesquelles le SNES-FSU de Grenoble travaillera pour traiter ces sujets en profondeur d'ici le futur congrès de 2022.

Inégalités et démocratisation

La politique de Blanquer s'inscrit dans les politiques néolibérales menées depuis une trentaine d'années : baisse des moyens, certifications par opposition aux diplômes, privatisation de pans entiers du service public d'éducation, concurrence, contractualisation, précarisation, contrôle hiérarchique accru... Plus qu'une simple accélération de ces politiques, nous assistons à une transformation qualitative du système scolaire. Penser les inégalités et la démocratisation, c'est donc prendre acte de la gravité de la période et penser un projet éducatif à l'opposé de celui de Blanquer.

1. La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités qu'affronte le système éducatif : inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires effectués par les établissements, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux via les transferts de compétences aux régions (loi Pénicaud) et l'asservissement constaté de l'État et des régions académiques aux exigences de ces dernières (champs de l'orientation et de la formation professionnelle, tentative de déréglementation des missions respectives, refus d'un pilotage national de la carte des formations, indifférenciation des publics de formation initiale et continue), la promotion du couple autonomie/contractualisation.

Cette situation a amplifié des difficultés plus anciennes liées à la disparité et au manque de moyens subis par les établissements établissements (enseignement, vie scolaire, psychologie et orientation, santé) et les CIO qui subissent encore des fermetures et des fusions, à l'absence de politique volontariste, à l'absence de politique volontariste pour améliorer la mixité sociale et scolaire, au refus d'un pilotage national de la carte des formations, et enfin aux réformes pédagogiques néolibérales à l'œuvre depuis les années 90 et les projets d'établissement jusqu'à l'évaluation des établissements instituée par la loi « Pour une école de la confiance » de 2019.

La démarche d'évaluation des établissements instituée

par la loi «Pour une école de la confiance» de juillet 2019 vise à faire porter à l'établissement la responsabilité des difficultés rencontrées.

À la fin de l'évaluation, il n'y a que des engagements de l'établissement et une déstabilisation des personnels : mieux accompagner l'orientation des élèves, mieux prendre en compte la difficulté, augmenter les taux de passage et taux de réussite aux examens, mieux accueillir les élèves de bac pro en STS, prévenir le décrochage... Comme pour les contrats d'objectif, les personnels s'engagent à réaliser des « progrès » mais ni le rectorat, ni l'éventuelle collectivité territoriale ne s'engagent en termes de moyens en personnels ni en dotation de fonctionnement.

Par ailleurs, l'évaluation peut être un outil de déréglementation au nom de l'adaptation au « local ». Le but est d'attribuer les moyens non plus sur la base de textes nationaux objectifs mais sur celle de la « valeur ajoutée » à apporter sans que l'on sache de quoi il s'agit. Cette politique néolibérale est également mise en œuvre dans celle de la destruction de l'éducation prioritaire avec la suppression des REP et l'expérimentation de contrats locaux d'accompagnement.

Le SNES-FSU demande la suppression de ce processus d'évaluation.

Le MENJS profite de la crise sanitaire et de la généralisation des usages numériques qu'elle impose, pour promouvoir les produits numériques pour le soutien scolaire, l'information et la préparation à l'orientation, d'organismes privés, start-up et associations subventionnées, organisant ouvertement la marchandisation de ces champs de l'Éducation. Sur le champ de l'accompagnement, la détresse psychologique des élèves est également un prétexte au gouvernement pour tenter de mettre en place un « service de santé scolaire » à la mode des années 1950, rassemblant sous la houlette du médecin scolaire, les infirmier-es scolaires, assistant-es de services social de l'EN et PsyEN qui n'ont jamais été personnels de santé.

2. La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications peut se traduire dans les faits par une inégalité dans les moyens nécessaires pour y parvenir.

Comment construire une école inclusive ?

Le SNES-FSU demande que les classes ordinaires accueillant des élèves à BEP voient leurs effectifs limités, à l'instar des seuils utilisés en REP+, et la pondération de 1,1 pour les heures, de façon à permettre aux enseignants de leur consacrer le temps nécessaire. Les personnels intervenant dans les classes accueillant des élèves à BEP doivent bénéficier d'une heure de décharge de service de concertation. Les élèves des ULIS et UPE2A doivent faire l'objet d'une double inscription dans leur dispositif et dans leur classe d'accueil.

Le SNES-FSU rappelle son attachement à la scolarisation de l'ensemble des jeunes. La diversité des besoins demande que soit maintenue la diversité des possibilités d'accueil : classe ordinaire, mais aussi dispositifs et structures (Ulis, Upe2a, SEGPA, EREA, SESSAD, IME...). Cela suppose un maillage territorial de proximité et un suivi permettant à l'élève de passer sans attente d'une modalité à l'autre selon l'évolution de ses besoins. Le bâti et le matériel doivent être rénovés si besoin, et adaptés à l'accueil de toutes les élèves (ascenseurs, matériel scolaire...). L'ensemble des personnels (personnels spécialisés, mais pas seulement) doit être recruté en nombre suffisant et formé : un plan national de formation dans la durée et abordant l'ensemble des thématiques est nécessaire.

En l'état actuel, les personnels ne sont pas en mesure d'adapter leurs pratiques à chacun des élèves qui leur sont confiés et ne sauraient subir d'injonction en ce sens.

Les AESH doivent être recrutés en nombre suffisant selon les besoins d'accompagnement de toutes les élèves en ayant besoin. Pour cela, le recrutement doit être facilité par une amélioration de leur situation, tant en termes d'emploi, de rémunération que de conditions de travail. L'autonomie des recteur-trices, l'insuffisance des moyens et l'absence de volonté politique d'une réelle valorisation du métier d'AESH sont les principales causes de cette situation. Le développement des PIAL, loin d'améliorer les capacités d'accompagnement, ne fait que renforcer les logiques de gestion managériales au détriment des AESH (souvent affectés sur plusieurs établissements) et des élèves accompagnés (qui peuvent changer souvent d'accompagnateur-trice). Le SNES-FSU demande la suppression des PIAL, et réaffirme son exigence de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, seul à même de permettre la nécessaire professionnalisation des AESH et leur sortie de la précarité, et donc un accompagnement des élèves par des professionnels formés, recrutés massivement, et pérennes.

Comment conforter l'éducation prioritaire ?

Depuis son arrivée au ministère, Blanquer n'a eu de cesse de mettre en avant l'« allocation progressive des moyens » pour mettre en concurrence l'éducation prioritaire et le rural. Pour Blanquer, s'appuyant sur la vision comptable de la Cour des comptes, l'éducation prioritaire ne fonctionne pas et une majorité des élèves qui devraient en bénéficier ne sont pas scolarisés dans les écoles et établissements classés en REP.

C'est le sens de la commande du rapport Azéma-Mathiot lequel penche vers la suppression des réseaux d'éducation prioritaire au motif qu'ils seraient à gérer avec les territoires ruraux, au niveau local. Ne resteraient labellisés et gérés au niveau national que les REP+, soit le tiers des 1 100 réseaux actuels. Les autres n'auraient plus de reconnaissance en termes de statut des personnels, et bénéficieraient de moyens octroyés selon l'allocation progressive en cours de généralisation dans les académies. Le rapport s'inscrit également dans la continuité de la loi de Transformation de la Fonction publique que le SNES-FSU condamne avec un recours encouragés aux contractuels et la proposition de réintroduire la bivalence dans le second degré, etc.

Depuis la rentrée, la secrétaire d'État N. Élimas distille dans la presse la politique du gouvernement pour l'éducation prioritaire :

D'un côté les cités éducatives qui à terme risquent de remplacer les REP+ (pour exemple, la seule cité éducative de l'académie de Grenoble regroupe 2 des 4 REP+ et un REP).

Les cités éducatives s'inscrivent dans l'idéologie des « territoires apprenants » qui décrètent que l'on peut apprendre et se former partout ailleurs qu'à l'école, ce qui participe à diluer l'importance d'un service public d'éducation de qualité. Les collectivités territoriales et les services de l'État (préfecture et rectorat) devraient les copiloter. « Une stratégie éducative ambitieuse et innovante » devrait être mise en œuvre avec une place de plus en plus importante du périscolaire et des collectivités au détriment de l'éducation nationale. Une « gouvernance » s'imposerait aux conseils d'école et conseils d'administration des collèges, minorant la place des personnels, et promouvant les associations de parents et des acteurs « partageant les valeurs républicaines », avec à sa tête le trinôme principal-e de collège – délégué-e du préfet – chef-fe de service de la collectivité. Les moyens supplémentaires annoncés seront octroyés en fonction de la mise en place de cette « stratégie ».

De l'autre, une suppression des REP remplacés par les Contrats Locaux d'Accompagnements.

Pour le ministère, ces CLA doivent « mieux tenir compte des contextes locaux et apporter une réponse aux difficultés des territoires ruraux et périphériques » et « répondre à la problématique des écoles orphelines et de certains lycées professionnels ».

Pour le ministère, ces CLA doivent « mieux tenir compte des contextes locaux et apporter une réponse aux difficultés des territoires ruraux et périphériques » et « répondre à la problématique des écoles orphelines et de certains lycées professionnels ».

Délabelliser les REP, c'est permettre à chaque académie de modifier ses priorisations en fonction des enjeux politiques locaux, à l'inverse d'une carte nationale construite sur des critères transparents. Les moyens des REP pourraient être ponctionnés pour financer des problématiques différentes de celles qui relèvent d'une concentration d'élèves en grande difficulté sociale et scolaire, mais aussi pour financer davantage des établissements privés sous contrat ruraux. L'indemnité des enseignants de REP qui continueront pourtant à travailler dans des conditions difficiles est aussi remise en cause, ainsi que les bonifications afférentes.

Face à ce paysage qui s'esquisse d'une éducation prioritaire réduite à peau de chagrin, le SNES-FSU oppose une relance de l'éducation prioritaire qui fait ses preuves.

Cela passe par :

- une labellisation unique (écoles, collèges, lycées), s'appuyant sur des critères économiques, sociaux et scolaires transparents et concertés incluant les écoles et établissements en zone rurale qui correspondent à ces critères ;
- une carte scolaire favorisant la mixité sociale ;
- une enveloppe budgétaire qui parte des besoins et une politique de service public ambitieuse (logement, emploi, santé, culture) ;
- une école ambitieuse et exigeante, avec une offre d'enseignements diversifiés en éducation prioritaire ;
- une réduction des effectifs dans toutes les classes ;
- élargissement de la pondération REP+ à toute l'éducation prioritaire ;
- du temps de concertations sur les temps de service plus important et pour tous les personnels, un pilotage qui renonce aux prescriptions et qui favorise le travail collectif, une reconnaissance financière et en terme de carrière pour les conditions d'exercice particulière en éducation prioritaire à l'ensemble des personnels (enseignant-es, CPE, AED, AESH, administratifs, PSY EN, infirmières, AS...).

Ce projet s'oppose à la politique d' « égalité des chances » qui ne s'adresse qu'aux élèves « méritant-es ». L'internat version Blanquer marque le retour d'un système à deux vitesses, d'un côté des structures classiques, de l'autre, celles tournées vers « l'excellence », une version libérale de la politique de l'internat scolaire : le droit au choix individuel plutôt que la qualité pour tous. Un tel plan, à terme, ne peut qu'encourager la compétition entre les établissements au lieu de les inciter à travailler en coopération sur leurs complémentarités sur un même territoire. Comment parler d'un plan ambitieux quand seuls 240 internats seront labellisés sur les 1531 existants ?

L'internat version Blanquer, adossé au plan de relance de l'Etat, montre bien que l'aspect économique s'impose au pédagogique. La mise en place à marche forcée de ces internats marque aussi le retour d'un système.

Ce plan internat trouve toute sa place dans le cadre du néomanagement qu'entend imposer le ministère : postes profilés, recrutement à terme des personnels par les chefs d'établissements, mise en place de hiérarchies intermédiaires, invention d'un nouveau métier de manager...

Le SNES-FSU demande l'abandon de cette politique.

Comment tenir compte de la disparité des situations dans les établissements ?

Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales incluant les dédoublements et des seuils d'élèves par classe, une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats. Cette dotation complémentaire doit être octroyée sur la base d'indicateurs partagés avec les personnels, et non en fonction d'une enveloppe contrainte attribuée aux académies.

Restaurer un service d'information et d'orientation de l'EN au service des élèves : La promotion d'organismes extérieurs à l'EN et le recours à des intervenant-es associatif-ves non qualifié-es contribue au démantèlement du service d'information et d'orientation de l'EN. Il faut y mettre fin. De même, il faut s'opposer à la création d'une fonction de référent-e orientation qui vise à transférer aux professeur-es et CPE des missions des PSYEN. Le SNES-FSU s'oppose à toute tentative de placer les Psy-EN en position de prestataires de service ou de conseiller-ère technique. Au contraire, les élèves doivent pouvoir être suivi-es et accompa-gné-es. Au contraire, les élèves, notamment ceux en difficulté, doivent pouvoir être suivi-es et accompagné-es par des Psy-EN EDO pour favoriser leur développement psychologique et social, leur réussite scolaire et l'élaboration de leurs projets.

Espace adhérent du Espace de vote en ligne -

Bienvenue sur l

Vous avez sélectionné une session de vote dont voici les détails :

- Thème Education
-
- Votes ouverts du 09/04/2021 au 09/04/2021

[Voici la liste des votes actuellement ouverts. Vous pouvez réactualiser la](#)

Actualiser la

Texte amendé présen

Actualiser la

3. Cette égalité d'ambition pour l'ensemble d'une génération suppose aussi de donner un cadre pédagogique national fort à des personnels concepteurs de leur activité, en mesure de le mettre en œuvre au plus près des besoins de leurs élèves. Cette égalité nécessite de rompre avec la logique d'individualisation de la réforme Blanquer et de recréer le collectif de travail « classe ».

Ce cadre doit comprendre :

- des grilles horaires nationales en classe entière et en effectifs allégés réglementaires, clairement financés dans les dotations horaires des établissements des effectifs en classe entière limités à 24 élèves (20 en éducation prioritaire) ;
- les programmes des différentes disciplines annuels et nationaux par niveau ;
- les moyens de fonctionnement qu'ils soient matériels, ou humains avec des dotations réellement à la mesure des horaires d'enseignements, ainsi que des seuils d'ouverture et de dédoublements réglementaires. Il faut supprimer cette logique de marge qui provoque la mise en concurrence des disciplines ;
- une carte des enseignements et des options, au financement garanti ;
- des évaluations certificatives nationales terminales, en particulier le DNB et le baccalauréat. La logique certificative, notamment les attestations ou certifications en langues vivantes, doit cesser. La menace contre les diplômes qu'elle représente suppose la suppression de toute certification dont le seul objectif est de faire des profits ou de modifier le sens des examens et de l'école.

Le SNES-FSU rappelle sa demande de remise à plat de la réforme du lycée et du bac ;

- des dotations en personnels (enseignant-es, CPE, AED, AESH, Personnels sociaux et de santé et PsyEN EDO dont la baisse drastique des recrutements fait craindre l'extinction de la spécialité) et pour le remplacement ;
- une formation initiale et continue de qualité respectueuse de la diversité des publics et de leurs besoins.

Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options est nécessaire.

À quel niveau territorial en décider et la garantir ?

La carte des enseignements et des options doit être construite au niveau académique en prenant en compte la réalité des territoires (aire urbaine, établissements ruraux...) et validée par les représentant-es des personnels. Un cadre national doit garantir le financement par une dotation supplémentaire aux académies en fonction des besoins. Les options doivent être ouvertes sans condition d'effectif. Le recours à l'enseignement à distance doit être exceptionnel. La carte des enseignements et des options ne doit pas prendre en compte les établissements privés.

Le congrès de Grenoble demande qu'une réflexion sur l'organisation du collège et des lycées soient menées pour le congrès de 2022.

Pour le collège, le SNES-FSU doit préciser et partager son projet sur le collège, principalement axé autour des points suivants :

- des horaires d'enseignement disciplinaires garantis dans des grilles nationales, à même d'éviter la mise en concurrence des établissements, des disciplines ou des personnels, qui nuit tant aux élèves qu'aux personnels ;
- une amélioration des conditions de travail et d'étude avec la diminution des effectifs par classe (un maximum de 24 élèves par classe, 20 en éducation prioritaire) et des dédoublements cadrés nationalement. Cette amélioration des conditions d'enseignement doit permettre de travailler en petits groupes et donc de diversifier les pratiques et les situations pédagogiques dans toutes les disciplines pour que tous les élèves puissent en construire le sens ;
- deux heures d' « accompagnement » à tous les niveaux du collège, sans réduction des horaires disciplinaires pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves et de maintenir ces heures dans le service des enseignant-es ;
- un enseignement des langues vivantes qui n'instaure plus de hiérarchie entre les langues (nécessité d'une augmentation des horaires de LV2, généralisation pour tous les élèves d'une seconde langue dès la Sixième) ;
- la construction de programmes cohérents, tant dans le temps, qu'entre les disciplines. La conception de ces programmes doit s'appuyer sur l'expertise des enseignant-es ;
- les moyens nécessaires à la concertation (dans le temps de service) et au travail en équipe, notamment pluriprofessionnelle pour travailler collectivement ;
- une formation des personnels riche et diversifiée (en sociologie, didactique, formation disciplinaire, etc.) qui permette la réflexion et non le formatage. Le collège doit être pensé pour favoriser la prise en charge de tous les élèves dans la classe, conçue comme un véritable collectif d'apprentissage.

SNES-FSU Liste des votes

l'espace de vote

[liste en cliquant sur le bouton ci-dessous ou en bas de page.](#)

liste des votes

été par les rapporteurs

A VOTÉ

liste des votes

Dans l'optique du lycée pour toutes et tous et pour préparer tous les élèves à une poursuite d'études dans l'une des trois voies du lycée, l'horaire hebdomadaire des élèves pourrait aller croissant de la Sixième à la Troisième dans un maximum de 32h. Toutefois, le temps scolaire n'étant pas extensible à l'infini, le SNES-FSU devra renforcer sa réflexion sur cette question (amplitude hebdomadaire ou quotidienne maximale, durée des séances selon les disciplines et le type de travail engagé, articulation entre travail en classe et en dehors de la classe, etc.) et sur celle des contenus en les plaçant sous l'angle de la culture commune qui doit y être transmise afin de garantir la poursuite d'étude au lycée pour toutes et tous.

Nos mandats sur la culture commune posent la question de l'introduction de nouveaux enseignements indispensables à la construction d'une culture commune émancipatrice : LCA, théâtre, cinéma audiovisuel, langues, information et documentation, diversité des champs technologiques... Autant d'ouvertures sur des champs de la culture commune dont les élèves socialement défavorisés et des établissements ruraux sont souvent exclus.

Les options sont une possibilité pour permettre aux élèves d'appréhender la culture commune. A terme, il semble nécessaire que les enseignements facultatifs aient vocation à être pour la plupart introduits dans un tronc commun qui évite les parcours différenciés. Cela nécessite une carte académique des options et un financement. Ces enseignements doivent être assurés par des enseignants qualifiés par leur concours de recrutement ou, pour les disciplines actuellement à faible diffusion, par des enseignants titulaires d'une certification complémentaire.

Le SNES-FSU propose que les élèves, pour un volume horaire progressif de la Cinquième à la Troisième jusqu'à 4 heures hebdomadaires, suivent obligatoirement une option dans au moins deux champs de la culture commune (culture humaniste et culture technique par exemple) afin d'éviter toute pré orientation.

Pour les lycées, le SNES-FSU se donne pour mandat d'étude la définition de grilles horaires disciplinaires par niveau pour que le SNES-FSU se dote d'un projet concret pour le lycée.

Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements et les conditions d'apprentissage : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple.

Quels leviers d'action contre ces inégalités ?

Face à cet échec de décentralisation l'État doit reprendre la main sur les bâtiments et moyens matériels. Si cela s'avérait politiquement difficile à mettre en œuvre le SNES-FSU doit militer pour des formes de péréquation qui combler les écarts.

4. Les professionnels doivent pouvoir définir et adapter une partie de leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation choisies, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets.

Le SNES-FSU réaffirme sa volonté de protéger la liberté pédagogique contre toutes les injonctions hiérarchiques. Aussi bien durant les entretiens de carrières, que dans les injonctions à l'évaluation ou dans les nombreux dispositifs nous transformant en simples exécutant-es (fluence, PIX, évaluation en 6ème...), le management néolibéral nous éloigne toujours plus de la position d'enseignant-es concepteurs et conceptrices de leur métier. La liberté pédagogique reste au cœur des revendications du SNES et de la FSU.

Pour cela, il faut qu'ils et elles disposent de :

- connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale puis prolongés et actualisés par la formation continue pour leur permettre de faire des choix éclairés. En ce sens, la réforme de la formation et des concours présente un grave recul. Les mandats de Rennes et de Grenoble sur la formation des personnels et les concours demeurent plus que jamais d'actualité. La mise en œuvre des dispositifs AED prépro et contractuel-les alternant-es ne participent ni de la revalorisation des métiers, ni de la construction d'un service public ambitieux. Ils précarisent les personnels et nuisent à la qualité de l'enseignement dispensé. Le SNES-FSU réaffirme son mandat de mise en œuvre d'un pré recrutement par l'allocation d'une aide financière aux étudiants se destinant à nos métiers. Le SNES-FSU demande la mise en œuvre d'un plan de recrutement massif et d'un financement de congés formation pour les contractuel-es et AED ;
- l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein ;
- la possibilité de partager les pratiques professionnelles, sur le temps de service et dans le cadre de la formation continue, afin de constituer une expérience professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser. Le travail en équipe est important particulièrement pour la prise en charge des élèves à la scolarité fragile. Le SNES-FSU revendique un allègement de service de 3 heures pour tous les personnels afin de dégager du temps pour le travail en équipe. Le SNES-FSU s'oppose à toute tentative managériale d'utilisation de ce temps de concertation. Les échanges sur les pratiques professionnelles peuvent contribuer à la lutte contre les inégalités.

Quel rôle peut jouer la formation continue pour cela ?

La formation continue doit permettre la mise en place de groupes d'échanges de pratiques entre pairs, qui permettent aux personnels de prendre du recul en sortant du contexte de leur l'établissement, d'échanger sur leurs expériences pédagogiques et d'élaborer des outils qui peuvent ensuite être diffusés.

Cela nécessite un plan académique de formation continue de qualité qui passe par un recensement transparent et collectif auprès des professionnels de leurs besoins ainsi que par des moyens suffisants alloués.

Syndicalisme

Aujourd'hui, et depuis plusieurs années, la syndicalisation est devenue plus difficile. Et la pandémie actuelle, avec les fermetures des établissements rend plus difficile, voire empêche notre travail militant de terrain.

D'autres explications à cela : un réseau de S1 moins dense, une charge de travail accrue, l'imposition de réformes contestées dont celle de la loi de transformation de la Fonction publique (TFP). La LTFP, véritable machine de guerre contre le syndicalisme de transformation sociale a amplifié, voire généré des pratiques managériales qui individualisent, isolent et fragilisent les collègues, mettant en péril l'action collective et les solidarités.

Le SNES-FSU doit absolument trouver les moyens de renforcer son réseau militant et le nombre de ses syndiqué-es. Notre conception du syndicalisme est en capacité de lutter contre cette loi. Nous devons continuer à la combattre, en demandant le retour des compétences pleines et entières des élu-es, et repenser à la fois leur rôle auprès des personnels dans ce contexte nouveau.

Dans la période, les pressions hiérarchiques exercées par certain-es chef-fes d'établissements et IPR se sont multipliées. Le SNES-FSU doit prendre à bras le corps cet autoritarisme ambiant et se doter d'outils pour lutter contre : formation des équipes militantes y compris dans les S1, revendication d'un droit à l'accompagnement syndical à tous les stades du rendez-vous de carrière. Le SNES-FSU doit aussi former à la vigilance sur les situations de harcèlement et de discrimination de genre, de racisme. Les syndiqué-es doivent savoir que s'adresser au SNES-FSU peut être une aide considérable.

En minorant le rôle des CAP et en réduisant leur nombre, en diminuant le nombre d'élu-es, la loi TFP a des conséquences négatives sur le travail au plus près des personnels. Cependant, et paradoxalement, le travail des élu-es restent important, mais plus en amont et dans le conseil, ce qui nécessite un approfondissement et une réorganisation de leur formation.

Dans ce contexte nouveau, quel rôle peut jouer le SNES-FSU pour les collègues sur les questions de carrière et de mouvement ?

Bien loin d'abandonner ce pan de notre syndicalisme, il faut en développer des formes nouvelles, notamment autour des rendez-vous de carrière, ou des réorientations professionnels et aussi faire mieux connaître notre expertise sur le mouvement et notre travail dans les instances. Il y a également tout un travail à mener sur des droits nouveaux, fins de carrière, mais aussi formation continue ou entrée dans le métier.

Au-delà des nécessaires adaptations des services rendus aux personnels, le SNES doit être en mesure de renforcer les autres motivations du syndicalisme : le contre-pouvoir qu'il constitue et qui peut motiver la syndicalisation doit être mis en avant.

Les collègues sont de plus en plus confronté-es à l'autoritarisme des hiérarchies. Le SNES doit s'y adapter : là où ils existent, former les S1 à l'accompagnement auprès du chef d'établissement ; renforcer les formations sur les droits des collègues et la manière de se défendre

lorsqu'ils sont attaqués. Diffuser les luttes de ce type dans les établissements pour montrer que la résistance est possible.

Sous quelles formes poursuivre et renouveler le conseil et l'accompagnement des collègues dans les opérations de gestion des personnels ?

Nous devons faire encore mieux connaître notre expertise dans l'accompagnement individuel, tout en montrant bien qu'il n'a de sens que dans une vision collective et solidaire de la gestion des personnels.

Les S1 jouent un rôle clé dans la syndicalisation mais leurs difficultés sont bien réelles (isolement, etc.). Comment rompre cet isolement et les difficultés locales ?

Nous devons absolument renforcer notre réseau de S1. À ce titre, il faut peut-être tirer de leçons positives de la période, notamment en proposant des rendez-vous en visio, moins chronophages en temps de déplacement, pour des temps de formation. Les tournées d'établissements organisées par les S2, les stages de formation restent des outils clés. Il faut aussi encourager et faciliter les liens entre militant-es des différents syndicats FSU au sein des différents établissements.

Comment conserver ce lien de proximité avec les collègues ?

Paradoxalement, ce sont les catégories qui ont le plus besoin du soutien du syndicat qui en sont le plus éloignées. Le SNES doit renforcer la formation des S1 sur ces questions, les doter d'outils, et aller à la rencontre de ces collègues de façon plus volontariste. Il faut également développer des stages de formation (visio?) pour mieux leur faire connaître leurs droits. Il faut d'abord faire mieux connaître le SNES-FSU auprès des jeunes et des entrants dans le métier. En effet, le SNES-FSU doit faire davantage connaître aux collègues et notamment aux entrant-es dans le métier, souvent éloigné-es du syndicalisme, ce qui fait sa force et sa légitimité : la maîtrise de l'information, sa forte présence dans les établissements, sa capacité de syndicat majoritaire à infléchir les décisions rectORALES et ministérielles par le rapport de force et la mobilisation collective, son rôle de conseil et d'aide aux collègues...

Si les stages syndicaux, à organiser également en direction des entrant-es dans le métier, qu'elles/ils soient étudiant-es, stagiaires ou néotitulaires, portent nécessairement sur des opérations de carrière (titularisation, mutation, etc.), ils doivent aussi intégrer une sensibilisation aux valeurs du syndicalisme et à celles portées par le SNES-FSU.

Les stages de formation et les tournées d'établissement par les S2 restent des outils clés. Ces tournées pourraient se faire avec des militant-es d'autres syndicats de la FSU. Cet apport fédéral faciliterait ce travail de terrain indispensable en direction des collègues et le rendrait plus dynamique.

Le SNES doit rester le porte-voix de l'ensemble des luttes dans l'éducation mais aussi de l'ensemble des luttes pour l'émancipation de toutes et tous, nombreuses dans la société actuellement. Notamment les luttes féministes et écologistes qui sont des sujets majeurs pour nombre de collègues.

Comment renforcer la syndicalisation des AESH et des AED ?

Les réalités des AED sont aujourd'hui en décalage avec les mandats du SNES-FSU (populations, recrutements...). Le SNES-FSU doit mener d'urgence une réflexion sur les évolutions en termes de missions et de statut des AED et renforcer le travail en FSU notamment avec le SNUIPP et le SNESUP, avec qui nous partageons des revendications pour les AESH et les AED étudiant-es.

En articulation avec nos analyses sur les réformes, la défense des droits collectifs, comment renforcer l'aide que les collègues attendent du syndicat, notamment les plus précaires ?

Il nous faut, faire connaître nos valeurs, notre projet d'école et de transformation sociale (place des services publics, développement des solidarités...) si on veut être autre chose qu'un syndicalisme de services, et ancrer les collègues dans une adhésion de long terme. Chaque secteur (non-titulaires, AED-AESH, FIC-EDM, Métier-Catégories, retraités) pourrait produire une trame de « livret pratique » à compléter par les S3 avec tous les droits et aides disponibles (coordonnées des services sociaux des rectorats, MGEN, CAF, habitat social, etc.), livret réservé aux adhérents.

Avant l'adhésion, dans les campagnes, l'accent sera mis la conception du syndicalisme porté par le SNES-FSU, son projet pour l'École mais aussi ce qu'il apporte concrètement à ses adhérent-es (réseau de proximité, stages, mobilisations et actions collectives, conseils individuels, outils pour la réflexion pédagogique et les pratiques professionnelles...). Les outils sont en effet très importants, ils ne substituent pourtant pas à un accueil fort par les S1. Rien ne peut remplacer l'accompagnement solide dans les établissements. Il faut montrer le poids du rapport de force, et l'efficacité du collectif face aux pratiques de gouvernance managériale.

Un kit d'accueil donnant les clés pour comprendre le SNES-FSU : structure, contacts nationaux et locaux, outils syndicaux, réflexions disciplinaires. Le SNES-FSU doit faire connaître ses mandats, et son efficacité conférée par le collectif. Le SNES-FSU poursuivra son travail de réflexion sur le métier et les pratiques professionnelles et les diffusera. Il ne s'agit en aucun cas de diffuser des activités clés en main ou d'être prescripteur de bonnes pratiques mais d'alimenter les débats dans l'ensemble de la profession.

Pour la syndicalisation des retraité-es, le départ à la retraite est un enjeu crucial pour assurer la continuité syndicale, il faut favoriser les initiatives avant la fin de l'activité professionnelle. À cette fin, le problème de l'aménagement des fins de carrière est essentiel à prendre en charge (stages, etc.). Alors que la question du sens et de l'utilité de l'engagement syndical se pose quand elles/ils ont cessé leur activité professionnelle, les retraité-s ont à défendre des revendications spécifiques autour de leur pouvoir d'achat et du niveau de leur pension, autour de la santé, de la prise en charge de la perte d'autonomie. Mais leurs raisons de se syndiquer

ne s'arrêtent pas là. Elles/ils peuvent aussi se mobiliser sur un projet global de transformation de la société et ce avec les actif-ves. Aussi, dans le prolongement du congrès de Rennes, dans chaque S3, des commissions actif-ves/retraité-es doivent être mises en place. Elles ouvriraient des espaces de transmission d'expériences syndicales mais aussi de réflexion, d'échanges et de propositions sur des thèmes transversaux (protection sociale et retraites, services publics et Fonction publique, égalité hommes-femmes, perte d'autonomie et handicap). Avec des réunions régulières et au travers de colloques annuels, des formations, en créant des liens permanents entre actif-ves et retraité-ves, ces commissions peuvent devenir un outil pertinent pour dynamiser la syndicalisation.

Augmenter le nombre de syndiqué-s passe aussi par une meilleure diffusion de notre projet d'École et de nos mandats. Au-delà des questions professionnelles, d'autres combats peuvent amener les collègues au syndicalisme et les mobiliser : les questions de logement abordable, de protection sociale et d'accès aux soins, l'accueil des migrant-es et en particulier le droit à la scolarisation des mineur-es, les questions environnementales, les luttes contre les discriminations, l'accès à l'enseignement supérieur et les conditions d'études, les difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes, notamment. Les mobilisations de ces trois dernières années (retraites, bac) ont montré que notre structure syndicale restait la plus à même d'organiser, relayer, amplifier la mobilisation. La problématique de l'unification du mouvement syndical reste entière malgré les difficultés. Le mandat du congrès de Rennes est à renouveler (ou prolonger). La nécessité de poursuivre et de faire connaître le travail concret avec la CGT et Solidaires s'inscrit toujours dans une dynamique de rassemblement en favorisant les initiatives communes (publications, stages, campagnes ...).

Plus globalement notre syndicalisme de transformation sociale doit aussi développer cette démarche pour combattre les politiques libérales et proposer aux salariés des alternatives économiques, sociales et environnementales rassembleuses avec d'autres (associations, ONG, collectifs, partis politiques ...). Le travail mené par le SNES et la FSU dans le cadre de « Plus jamais ça » répond pleinement à cet objectif.

Quels outils de communication développer à destination de la profession, en particulier des non-syndiqués, pour mettre en avant, au quotidien, les multiples raisons de se syndiquer au SNES-FSU (activités militantes, médiatiques, etc.), mieux faire connaître nos interventions en faveur des personnels et nos propositions ?

Tous les outils doivent être utilisés, en faisant attention à ne pas tomber dans le piège du virtuel. À ce titre, il nous faut tirer un bilan de notre fonctionnement pendant la pandémie, et peut-être, en tirer les leçons positives. Nous devons peut-être réfléchir à la place de la visio qui peut sûrement être un outil pertinent dans certaines situations de stages et d'information.

Nouvelle CA académique 2021-2024

Le Congrès académique des 8 et 9 avril a pris connaissance du rapport de la Commission académique de dépouillement. Sur 890 suffrages exprimés, la liste présentée par Unité et Action a recueilli 774 voix ; la liste présentée par École Émancipée a recueilli 114 voix. Les 45 sièges, attribués à la plus forte moyenne, sont donc ainsi répartis : Unité et Action, 39 sièges ; École Émancipée, 6 sièges. Le Congrès académique a validé ces résultats.

La nouvelle CA académique est donc ainsi constituée.

Élu-es titulaires Unité et Action

1. Corinne BAFFERT, cert., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
2. François LECOINTE, cert., clg F. Léger, S^t Martin d'Hères, 38
3. Aline LAROCHE, cert., clg P. Dubois, Seyssinet, 38
4. Christophe DUMAILLET, cert., lyc. H. Laurens, S^t-Vallier, 26
5. Céline TROSZCZYNSKI, cert., TZR 74-1
6. Anne-Marie GUILLAUME, cert., clg P. Picasso, Échirolles, 38
7. Cathy BERTIN, cert., clg Louise de Savoie, Chambéry, 73
8. Olivier MOINE, cert., lyc. La Pléiade, Pont de Cheruy, 38
9. Cécile SANCHEZ, cert., clg Barnave, S^t Égrève, 38
10. Jean-Louis MOLLARD, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère, 26
11. Fanny VALLA, CPE, lyc. Xavier Mallet, Le Teil, 07
12. Cyril BOREL, cert., clg L. Lumière, Échirolles, 38
13. Anne DORTEL, cert., clg Europole, Grenoble, 38
14. Marc GAIGE, cert., clg S. de Beauvoir, Crolles, 38
15. Camille VITTOZ, cert., clg des 6 vallées, Le Bourg d'Oisans, 38
16. Marie-Laurence MOROS, retraitée, 38
17. Anne-Françoise VIAL, cert., TZR 73-1
18. Serge PAILLARD, agr., lyc. P. Neruda, S^t Martin d'Hères, 38
19. Nathalie AUBRY, cert., clg Crussol, S^t-Peray, 07
20. Gabriel EMERY, cert., clg du Trièves, Mens, 38
21. Michel LOMBART, cert., lyc. L. Lachenal, Argonay, 74
22. Frédérique PENNAIRE, DCIO, CIO de Bourgoin-Jallieu, 38
23. Nicolas RIPERT, agr., lyc. F. Buisson, Voiron, 38
24. Mélanie PETTINOTTO, cert., clg Budos, Meylan, 38
25. Olivier PIETTRE, cert., lyc. du Granier, La Ravoire, 73
26. Isabelle ESPIARD, cert., clg Borne, Montélimar, 26
27. Alexis REYNAUD, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble, 38
28. Claudette COMBE, retraitée, 38
29. Anna DI MARCO, cert., lyc. La Pléiade, Pont de Cheruy, 38
30. Landry GIRARD, AED, clg Les Perrières, Annonay, 07
31. Patricia PISICCHIO, cert., clg P. Dubois, Seyssinet, 38
32. Bruno MONDON, cert., lyc. Armorin, Crest, 26
33. Céline BONNEFOY, cert., clg Le Vergeron, Moirans, 38
34. Jean-Pierre VARNET, retraité, 38
35. Lucie SOTON, cert., clg A Cotte, S^t Vallier, 26
36. Victor RAIMOND, cert. lyc. C. Poncet, Cluses, 74
37. Marie-Odile BOUCRIS, retraitée, 38
38. Emmanuelle BUET-WILKOWSKI, cert., clg Calloud, La T. du P, 38
39. Marion de SAINT-JEAN, PSYEN, CIO Olympique, Grenoble, 38

Élu-es titulaires École Émancipée

1. Manon PEROZ, cert., clg Le Masségu, Vif, 38
2. Ronan COLLAUX, cert., clg Mougin, S^t Michel de M., 73
3. Emilie BENOIT-GONIN, agr., lyc. Bergès, Seyssinet, 38
4. Santiago VICARIO, CPE, clg Olympique, Grenoble, 38
5. Nathalie PAYET, cert., clg Côte-Rousse, Chambéry, 73
6. Louison JAY, cert., TZR 38-1, 38

Élu-es suppléant-es Unité et Action

1. Paul LAZARINI, cert., TZR 07-1
2. Brigitte BOUTTAZ, PEGC, dg de Cuines, S^t Étienne de Cuines, 73
3. Nathalie SIMOND, cert., clg O. de Gougues, Chatte, 38
4. Stéphane CERONI, cert., clg le Clergeon, Rumilly, 74
5. Sophie BAVOIL, cert., clg Barjavel, Nyons, 26
6. Patrick LE BROUSTER, retraité, 38
7. Hélène ERCOLE, agr., lyc. P. Neruda, S^t Martin d'Hères, 38
8. Marlène TASSET, agr., clg S^t Exupéry, Bourg S^t Maurice, 73
9. Manue PAUTHIER, cert., clg Le Masségu, Vif, 38
10. Jacques AGNES, retraité, 38
11. Coline ROSSI, agr., TZR 38-1
12. Pierre-Luc NODIN, cert., clg D. Brunet, S^t Sorlin en Valloire, 26
13. Catherine VOLLAND, agr., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
14. Jean-Noël SENECHAUX, retraité, 26
15. Sandrine FAURE, cert, clg P. Valéry, Valence, 26
16. Marc LABADILLE, cert., clg F. Léger, S^t Martin d'Hères, 38
17. Gilles SCHAFF, cert., lyc. Triboulet, Romans s/Isère, 26
18. Aude CAPRON, cert., lyc. La Matheysine, La Mure, 38
19. Dominique GEORGE, agr., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
20. Frédéric DEVINE, cert., lyc. Triboulet, Romans s/Isère, 26
21. Philippe BARRIERE, chaire sup., lyc. Champollion, Grenoble, 38
22. Christel LARBRE, cert., clg de l'Europe; Bourg de Péage, 26
23. Olivier MARAIS, CPE, lyc. H. Berlioz, La Côte S^t-André, 38
24. Margot MENAGE, cert., clg S. Allende, Bourgoin-J., 38
25. Romain VIDONNE, agr., lyc. Europole, Grenoble, 38
26. Christiane PEYLE, cert., clg du pays de l'Herbasse, S^t Donat, 26
27. Hugues NAVARO, cert., TZR 38-3
28. Dominique PIERRE, cert., retraité, 26
29. Marie-Christine VIBERT, PSY-EN, CIO de Chambéry, 73
30. Nicolas POMMARET, CDI, clg Rivier, Beaumont lès Valence, 26
31. Nicolas LASSIMOUILLAS, CPE, clg J. Brel, Beaurepaire, 38
32. Jean LEGER, cert., lyc. Poncet, Cluses, 74
33. David LEROY, cert., clg les Perrières, Annonay, 07
34. Hélène NIVON, cert., clg Lapassat, Romans s/Isère, 26
35. Mathieu FOURNEYRON, cert., collège Le Clergeon, Rumilly, 74
36. Laure SCHMITTEL, cert. clg Seignobos, Chabeuil, 26
37. Jean-Michel LABAILLE, cert., lyc. L. Lachenal, Argonay, 74
38. Eva ROSSET, agr., lyc. La Pléiade, Pont de Cheruy, 38
39. Semya WATBLED, cert. clg Oliviers de Serrres, Cléon d'A., 26

Élu-es suppléant-es École Émancipée

1. Elise SCIAMA, cert., clg P. Valéry, Valence, 26
2. Chrystelle BLANC-LANAUTE, cert., clg Vercors, Grenoble, 38
3. Stéphanie TURPAUD, cert., clg Frontailles, S^t Pierre d'Albigny, 73
4. Sylvain DROPSY, CPE, lyc. Argouges, Grenoble, 38
5. Olivia BELLANGER, cert., clg Monod, Montélimar, 26
6. Raphaël GRANVAUD, cert., clg De Jastres, Aubenas, 07

Secrétaires départementaux, membres de droit

Olivier JEUNET, cert., clg Les Perrières, Annonay, 07
Jacky MABILON, cert., clg Sport Nature, la Chapelle en V., 26

Florian STOCKER, agr., lyc. Galilée, Vienne, 38
Cécile DELCARMINE, cert., clg Mermoz, Barby, 73
Sylvain LECOMTE, cert., lyc. de l'Albanais, Rumilly, 74

Des lectures pour préparer la rentrée

Les réformes du lycée. Bilan, analyse, résistance

Le bac, premier diplôme universitaire depuis sa création, est souvent considéré dans notre pays comme un rite de passage à l'âge adulte.

Le lycée (général, technique ou professionnel) est le lieu d'étude qui permet de l'obtenir. Depuis les années 1950 lycées et bacs ont évolué de façon à s'ouvrir à 80 % d'une classe d'âge.

Mais les dernières réformes rebattent les cartes et font du lycée et du bac des outils de sélection à l'entrée dans le supérieur !

N'est-ce pas l'annonce de la disparition de l'École de la République ? N'est-ce pas aller vers un plus grand déterminisme social ?

Mais n'est-on pas obligé d'aller vers une réforme du bac ? Celui-ci n'est-il pas trop complexe ? Trop cher ? Le lycée, n'est-il pas le lycée des filières infranchissables ?

Les auteurs tentent de répondre à ces questions en changeant de perspective. Ils interrogent l'histoire, comparent d'autres situations en Europe, et regardent plus particulièrement les réformes du lycée et du bac sous l'angle politique.



Les réformes du lycée

**bilan
analyse
résistance**

Coordonné par
Brigitte Dekleermaeker



à commander sur site : www.adapt.snes.edu

L'institut de la FSU partage ses travaux dans de multiples ouvrages, à consulter, commander (et parfois à télécharger gratuitement) sur :

institut.fsu.fr/

Nouveau management public & éducation

**le reconnaître
le comprendre
y résister**

Coordonné par David Rafroidi



Dans un monde professionnel en perpétuelle évolution, comment comprendre les changements qui affectent nos métiers jusqu'à les rendre méconnaissables à nos propres yeux. Comment répondre, agir, construire, pour notre bien et celui des élèves, sans céder au découragement ?

Un outil pour comprendre, des moyens pour agir, des idées pour avancer.

Chercheurs, professeurs, CPE, Co-Psy, chefs d'établissements, commissaires paritaires, militants du SNES, du SNUPDEN, de la FSU... les auteurs de cet ouvrage cherchent à donner au lecteur des outils pour reprendre la main sur leurs métiers. De la construction du rapport de force au recours à la loi, de la remise en place des collectifs de travail à l'élaboration d'un projet équilibré, où tous les acteurs de nos métiers sont partie prenante, notre but est d'aider chacun à réfléchir et avancer, à construire plutôt qu'à subir. Un ouvrage tous publics, destiné à ceux qui militent (les s1 ou les s2 en particulier) comme à ceux qui, sans forcément militer, sont eux aussi des professionnels de l'éducation et veulent réfléchir à l'évolution de leur métier au quotidien.

